



## Frais de plus value et séparation

Par **Bast2506**, le **29/06/2018** à **00:45**

Bonjour, j'aimerais avoir des informations concernant les frais de plus value lors de la vente d'une maison après séparation.

Mon ex et moi n'étions pas marié ni pacsés. Il a exigé (il y a 3 ans) que je quitte notre maison pour que sa nouvelle copine s'y installe.

Aujourd'hui ils veulent la vendre et j'aurais à ma charge des frais de plus value comme je ne n'habite plus cette maison!

Ma question est la suivante:

Puis je espérer être exonérée de ces frais sachant que cette maison n'est pas ma résidence principale à cause de notre séparation et non par choix!

De plus je suis actuellement et depuis notre séparation que locataire de mon logement.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **29/06/2018** à **13:32**

Bonjour,

Il s'agit d'un impôts sur la plus value et non de frais, vous ne pourrez pas y échapper...

Je crois que la tolérance est de 1 an, mais vous pouvez essaye de négocier avec le fisc...

Par **janus2fr**, le **29/06/2018** à **15:54**

[citation]Je crois que la tolérance est de 1 an[/citation]

Bonjour,

Effectivement, il y a une certaine tolérance dans le cas, par exemple, d'un divorce, lorsque l'un des ex-époux déménage avant la vente de la résidence principale du couple. A condition que la mise en vente se fasse rapidement.

Ici, c'est différent, d'une part parce que vous n'étiez ni mariés ni pacsés, mais surtout parce que la mise en vente de la maison se fait 3 ans après votre départ !